

Secrétariat général

Direction
des affaires
financières

Sous-direction de
l'enseignement privé

Bureau des personnels
enseignants

DAF D1/IB
n° 10-288

h:\scolpdt\c2d\1\bin\integration\note2010-
2011\notecontingent2010.2011.doc

Affaire suivie par :
Isabelle BRAUN
Téléphone
01 55 55 06 20
Télécopie
01 55 55 38 81
Mél
isabelle.braun
@education.gouv.fr

110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le 8 juillet 2010

Le ministre de l'éducation nationale,
porte parole du gouvernement,

à

Mesdames les rectrices et messieurs
les recteurs d'académie

Messieurs les vice-recteurs

Monsieur le chef du service de l'éducation nationale
de Saint-Pierre et Miquelon

Division de l'enseignement privé

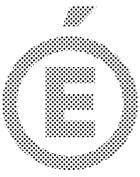
Objet : Campagne 2010-2011 de promotion des maîtres du second degré des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Références : Articles R. 914-66 à R. 914-74 du code de l'éducation.
Note de service n° 10-127 du 22 mars 2010

Par note de service citée en référence, je vous informais des modalités de mise en œuvre, au titre de l'année scolaire 2010-2011, de l'accès, par liste d'aptitude, des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat bénéficiant des échelles de rémunération d'adjoint d'enseignement, de chargé d'enseignement et de chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive aux échelles de rémunération de professeur certifié, de professeur de lycée professionnel et de professeur d'éducation physique et sportive.

Comme je vous l'annonçais également dans cette note, le contingent des promotions a été fixé, pour cette année, à 1200, à raison de :

- 877 promotions à l'échelle de rémunération de professeur certifié ;
- 220 promotions à l'échelle de rémunération de professeur de lycée professionnel ;
- 102 promotions à l'échelle de rémunération de professeur d'éducation physique et sportive.

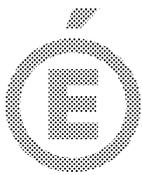


2 / 3

Vous trouverez ci-joint le tableau de répartition de ces promotions par académie.

Je vous précise qu'il vous est possible, dans la limite du contingent global qui vous est attribué, de transférer une ou plusieurs promotions d'une échelle de rémunération à une autre.

Pour le Ministre de l'éducation nationale et par délégation
Pour le Directeur des affaires financières
Le sous-directeur de l'enseignement privé
Frédéric BONNOT



3 / 3

**INTEGRATIONS AECE EN CERTIFIES, PLP et PEPS
-Année scolaire 2010/2011-**

ACADEMIES	INTEGRATION EN CERTIFIE	INTEGRATION EN PLP	INTEGRATION EN PEPS
AIX-MARSEILLE	36	12	3
AMIENS	39	6	7
BESANCON	12	3	2
BORDEAUX	36	7	3
CAEN	30	9	3
CLERMONT-FERRAND	24	5	1
CORSE	0	0	0
CRETEIL	54	11	3
DIJON	11	4	3
GRENOBLE	39	11	7
GUADELOUPE	5	1	1
GUYANE	1	1	0
LILLE	86	22	10
LIMOGES	3	2	0
LYON	40	7	6
MARTINIQUE	6	2	1
MONTPELLIER	27	9	2
NANCY-METZ	25	17	2
NANTES	74	17	13
NICE	15	4	1
ORLEANS-TOURS	23	7	2
PARIS	37	4	3
POITIERS	16	4	1
REIMS	13	4	3
RENNES	67	13	6
REUNION	6	2	2
ROUEN	17	9	3
STRASBOURG	10	1	1
TOULOUSE	41	9	4
VERSAILLES	65	6	7
NOUVELLE-CALEDONIE	16	8	2
POLYNESIE FRANCAISE	3	3	0
TOTAL	877	220	102